

DÉCISION N° : 2010-FIIC-0279

DOSSIER N° : 19751

Objet : Jeux Dynasty Inc.

Révocation de la décision d'interdiction d'opérations sur valeurs

Vu la décision 2009-FIIC-0134, prononcée le 19 mai 2009, interdisant à l'émetteur, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur;

Vu la décision 2010-FS-0550 prononcée le 29 juillet 2010 accordant une levée partielle de l'ordonnance d'interdiction de façon à permettre à l'émetteur de réaliser un financement par placement privé en vue d'obtenir, notamment les fonds nécessaires pour mener à terme une prise de contrôle inversée;

Vu les articles 265, 267 et 318 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers :

révoque la décision 2009-FIIC-0134, prononcée le 19 mai 2009, adressée à Jeux Dynasty Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 6 décembre 2010.

Josée Deslauriers  
Directrice des fonds d'investissement et de l'information continue  
EE/jfl

Jeux Dynasty Inc.  
759, Square Victoria, bureau 100  
Montréal (Québec) H2Y 2J7

À l'attention de : Robert Lupacchino